



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture de Cherbourg
Bureau des actions interministérielles
et de l'urbanisme**

Affaire suivie par:
Maud BAZIARD / Florence MAGLIOCCA (DREAL)
02 33 87 81 73
maud.baziard@manche.gouv.fr
Réf. 2021-054

La Sous-préfète de Cherbourg

à

Monsieur le Préfet de la Manche

Cherbourg en Cotentin, le **28 JAN. 2021**

Objet : comité consultatif de la RNN du Domaine de Beauguillot

**AVIS DU COMITE CONSULTATIF DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE
DU DOMAINE DE BEAUGUILLOT
SUR LA DEMANDE DE TRAVAUX POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC
ET LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE**

Conformément à l'article R. 332-24 du code de l'environnement, le comité consultatif de la réserve naturelle nationale (RNN) du Domaine de Beauguillot s'est réuni le 19 janvier 2021 pour examiner la demande de travaux déposée par le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, gestionnaire de la réserve, le 15 octobre 2020.

Présentation du dossier

Le gestionnaire de la réserve a présenté en séance les travaux envisagés. Ils s'inscrivent dans le contexte d'extension de la RNN au polder de Sainte-Marie-du-Mont, sont en cohérence avec la réglementation envisagée et concernent les deux entités. Ils sont aussi rendus nécessaires en raison du vieillissement des aménagements de 1997 et de leur sous-dimensionnement actuel dû à l'augmentation de la fréquentation du site par le public : 10 000 personnes/an en 1997, 45 000 personnes/an en 2018.

Les travaux ont deux objectifs majeurs:

- améliorer les fonctionnalités écologiques du site en reconnectant le polder de Sainte-Marie-du-Mont à la partie nord de la réserve. Pour ce faire, une partie du chemin qui sépare les deux entités et le merlon planté qui le borde au nord seront arasés, avec une restauration de la zone humide en lieu et place du chemin.
- proposer un cheminement piéton nord-sud connecté au réseau territorial, agrémenté de points d'observation et donnant à voir une variété de milieux et d'ambiances. Une attention particulière est portée au renforcement de la quiétude du site notamment au regard des enjeux liés à l'avifaune migratrice et nicheuse.



Observations

- M. de Valavieille, maire de Sainte-Marie-du-Mont, souligne qu'il est favorable au projet mais ne veut pas que la création d'un nouveau stationnement, indispensable pour sécuriser la RD 239, soit à la charge de la commune. Il indique qu'il souhaite également que des toilettes soient prévues dans le projet.

- M. Bamas, président de l'association de chasse maritime de la côte Est du Cotentin et de la baie des Veys, qui partage la nécessité de répondre à la problématique du stationnement, s'inquiète des perturbations qui pourraient être générées par le passage des visiteurs le long de parcelles où stationnent des oies. M. Elder, conservateur de la RNN, précise que le gain de quiétude sur la partie Est de la réserve et du polder devrait suffire au report des oiseaux sur le secteur.

- M. Launey, secrétaire général de la sous-préfecture de Cherbourg, s'interroge sur la dynamique du trait de côte au droit de la réserve. M. Elder précise que le secteur de la réserve bénéficie d'une dynamique d'accrétion et que par ailleurs les digues de mer sont en excellent état.

- Mme Le Goff, conseillère départementale, rappelle que la réouverture du cheminement (passage de la SPPL et du GR 223) dans le « lotissement » au nord de la réserve est effectif.

- Concernant la réflexion sur la suppression de la covisibilité au sud du chemin des polders menant au futur grand observatoire central :

Mme Poncet, Office français de la biodiversité (OFB), indique avoir une préférence pour l'alternative 1 qui consiste en l'installation d'un talus planté sur le chemin.

Mme Magliocca précise que la largeur du chemin (environ 7 m) peut difficilement accueillir un espace pour les personnes à mobilité réduite, un passage agricole et une haie suffisamment large pour être efficace, notamment en hiver.

M. Leymarie, indique que le Conservatoire du littoral est opposé à la création d'un merlon sur la parcelle adjacente (alternative 2) en raison du remblai en zone humide qu'il génère.

Après discussion, le comité s'accorde à penser qu'une reprise naturelle de la végétation sur la parcelle adjacente (sur 10 à 20 m de large) doublée d'un talus planté sur le chemin à l'approche de l'observatoire devrait suffire à préserver la quiétude de l'avifaune. Un dispositif de pare-vue temporaire pourrait compléter le dispositif à l'approche de l'observatoire, le temps que la végétation se développe suffisamment pour constituer un écran.

- M. Launey souhaiterait connaître les procédures réglementaires requises pour permettre ces travaux d'extension de la réserve. Mme Magliocca explique que les travaux font l'objet d'une autorisation spéciale du préfet (pour laquelle l'avis du comité est sollicité), d'un permis d'aménager et éventuellement d'une déclaration au titre de la Loi sur l'eau, selon les options d'aménagement retenues.

- Mme Le Goff rappelle que la réflexion sur la sécurité le long de la RD 239 est primordiale. M. Rungette (DREAL) indique que la recherche d'une solution pérenne pour l'organisation du stationnement doit se faire avec l'ensemble des acteurs.

- M. Bamas s'inquiète de la possible arrivée de nombreux véhicules au niveau de l'entrée sud du polder (Taret des Essarts) où quelques places de stationnements ont été aménagées par les chasseurs au regard de la fréquentation du site pour les activités de chasse. M. Rungette explique que le projet de cheminement n'indiquera pas d'accès voiture de ce côté, mais uniquement un accès piéton. Mme Magliocca rappelle que ce site est déjà connu des locaux pour l'observation des phoques et l'accès routier ne pourra pas leur être interdit.

- M. Diquelou, université de Caen, souligne le caractère ambitieux d'un tel projet pilote : reconfiguration paysagère, effacement d'un chemin au profit de la restauration de la zone humide, etc. Il insiste pour qu'un état initial précis soit réalisé puis un suivi (qui pourra être inscrit au prochain plan de gestion) afin de rendre compte de l'évolution des habitats et des espèces.

- Mme Poncet indique que l'OFB est favorable au projet qui permet de canaliser le flux des visiteurs pour l'orienter dans la réserve et préserver l'estran et l'avifaune.

Avis du comité

Le projet est soumis au vote (13 votants ; quorum 11) : aucun avis défavorable, 1 abstention.

Le comité consultatif rend donc un **avis favorable** sur le projet de travaux présentés par le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin.

Il assortit cet avis de la recommandation suivante : une réponse aux difficultés de stationnement devra être recherchée collectivement par les acteurs du territoire (gestionnaire, Conservatoire du Littoral, collectivités, État) et aboutir dans le même temps que la réalisation des travaux afin d'assurer un accueil de qualité et réduire les risques routiers sur la RD 329.



Élisabeth CASTELLOTTI

Copie à : membres du comité consultatif de la RNN du Domaine de Beauguillot